

pro familia vaud

Blaise Fattebert
Secrétaire général

Choisissez votre camp!

Le référendum lancé par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) contre la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales a abouti. On votera le 26 novembre.

Pro Familia Vaud assure le secrétariat du comité de soutien vaudois à cette nouvelle loi, qui remédie à certaines injustices et tient compte de la mobilité accrue de la population et des entreprises. L'opération coûterait 370 millions à l'économie suisse, montant d'autant plus supportable que des allocations familiales et de formation plus élevées accroissent le pouvoir d'achat des familles, grandes consommatrices de biens et de services.

L'introduction du principe «un enfant – une allocation» et de minima légaux instaure, entre les familles, une certaine équité qui contraste avec les disparités existant entre caisses d'allocations familiales – plus la masse salariale globale est petite et les enfants nombreux parmi les employé-e-s, plus le taux de cotisation imposé aux entreprises affiliées est élevé. Le corporatisme serait-il au financement des allocations familiales ce que le fédéralisme est à la politique familiale?

Sous prétexte de préserver l'autonomie cantonale, l'USAM s'oppose de fait à une politique familiale qui tiendrait compte de l'interdépendance de l'économie et des familles sur le plan financier – et non seulement de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle sur le plan organisationnel. Les représentants des milieux patronaux calculent et disent ce que les familles coûtent aux entreprises. Leur discrétion sur ce qu'elles leur rapportent globalement parle néanmoins pour une plus grande compensation des charges familiales par les allocations – un argument avancé depuis longtemps par le Mouvement populaire des familles, chiffres à l'appui.

Pour l'heure, c'est aux parents de défendre leurs intérêts et ceux de leurs enfants en votant POUR la nouvelle loi fédérale – respectivement: aux grands-parents de défendre les intérêts de leurs enfants en votant de la même façon. Au cas où le OUI l'emporte, les minima légaux des allocations vaudoises passeront de 160 francs actuellement à 200 francs d'ici 2009 pour les enfants – respectivement de 205 à 250 francs pour les jeunes en formation. □